
Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 1271-2000, 25 octobre 2000

Loi concernant la Société Aéroportuaire de Québec (projet de loi privé n^o 227) — Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi concernant La Société Aéroportuaire de Québec

ATTENDU QUE la Loi concernant La Société Aéroportuaire de Québec (projet de loi privé n^o 227) a été sanctionnée le 16 juin 2000;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi édicte qu'elle entrera en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QUE La Société Aéroportuaire de Québec doit prendre en charge la gestion et l'exploitation de l'Aéroport international Jean-Lesage le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 25 octobre 2000 l'entrée en vigueur de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QUE la Loi concernant La Société Aéroportuaire de Québec (projet de loi privé n^o 227) entre en vigueur le 25 octobre 2000.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

35081